



Expert de l'assurance qui mandate une entreprise

Par **jean**, le **08/04/2009** à **17:13**

Bonjour,

Suite à ma déclaration de sinistre, mur de cloture fissuré qui risque de s'effondrer, la Cie d'assurance dépêche un expert qui décide de prendre comme mesure conservatoire de faire démolir ce dernier.

Je précise que c'est l'expert de l'assurance qui a discuté le devis et mandaté l'entreprise de démolition pour les travaux. N'ayant pour ma part ni reçu ou signé un devis.

A ce jour l'entreprise m'envoie sa facture émise à mon nom accompagnée d'un document, à adresser à mon assurance, précisant que je j'autorise la Cie d'assurance à acquitter la facture par prélèvement sur mon compte sinistre ?

Est-ce une démarche normale, d'autant que je ne sais toujours pas dans quelle mesure l'assurance prendra en compte la reconstruction du mur de cloture. Aucun devis pour la reconstruction n'ayant encore été établi.

Merci pour vos conseils.